

ASA YONNE - Ecurie Vauban 89

44ème Course de Côte de TONNERRE

**Samedi 19 et
dimanche 20 août
2017**

**REGLEMENT
PARTICULIER**



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise les 19 et 20 août 2017, avec le Concours de l'Ecurie Vauban, une épreuve automobile régionale dénommée :

« 44^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DE TONNERRE »

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2017 (Coefficient 1) et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2017.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 52/513 en date du 18 mai 2017.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p Officiels :

	N° LICENCE
Président du Collège des Commissaires sportifs :	M. Philippe DREAU 2282
Commissaires Sportifs :	Mme Nicole GUIBLAIN 7079
	M. Bernard SOUFFLET
Directeur de Course :	M. Christian HAMON 29685
Directeur de Course adjoint :	M. André GUIBLAIN 7081
Responsable commissaire technique :	M. Santiago CANO 35161
Commissaire Technique :	M. Claude BERNARD 47151
	M. Marc CHARBONNEAU 57435
Chargé de la mise en place des moyens :	M. Bernard THOMAS
Chargé des relations avec les concurrents :	Mme Brigitte DREAU 2248
Chargé des commissaires de route :	M. José DE SOUSA 137353
Chronométrateurs et classement :	M. David GUIBLAIN 134494
Assisté de :	Mme. Michèle GUIBLAIN 16363

Article 1.2p. Horaires

Clôture des engagements le 16 août 2017 à 24 heures, cachet de la Poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 17 août 2017.

Vérifications administratives le 19 août 2017 de 14 heures à 18 heures 30 et le 20 août 2017 de 7 heures 30 à 9 heures.

Lieu : au parc fermé en haut de côte, Ferme de la Chappe.

Vérification techniques le 19 août 2017 de 14 heures 15 à 18 heures 45 et le 20 août 2017 de 7 heures 45 à 9 heures 15 sur le parc.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 21 août 2016 à 10 heures.

Parc départ : au parc à la rotonde TONNERRE

Briefing des commissaires le 19 août 2017 à 13 heures 45, sur le parc à la rotonde

Essais non chronométrés le 19 août 2017 de 14 heures 45 à 18 heures 45 et le 20 août 2017 de 8 heures à 9 heures 30

Essais chronométrés le 20 août 2017 de 9 heures 45 à 11 heures 45

Briefing pilotes le 20 août 2017 à 12 heures sur le parc à la rotonde

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12 heures 15

Course :

1^{ère} montée : le 20 août 2017 de 13 heures à 14 heures 45

2^{ème} montée : le 20 août 2017 de 15 heures à 16 heures 45

3^{ème} montée : le 20 août 2017 de 17 heures à 18 heures 45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)

Lieu : à la rotonde en face de la Ferme de Chappe (près du parc concurrents)

Remise des prix : le 20 août 2017 à 20 heures à la rotonde à côté du parc fermé

Réunions du collèges des Commissaires Sportifs :

↳ Première réunion le 20 août 2017 à 8 heures à la rotonde en face de la Ferme de la Chappe

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

Article 1.3p : Vérifications

Les vérifications administratives auront lieu à TONNERRE le samedi 19 août 2017 de 14 heures à 18 heures 30 et le dimanche 20 août 2017 de 7 heures 30 à 9 heures.

Les vérifications techniques auront lieu à TONNERRE le samedi 19 août 2017 de 14 heures 15 à 18 heures 45 et le dimanche 20 août 2017 de 7 heures 45 à 9 heures 15.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage PEUGEOT NOBLOT à TONNERRE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit à 9 heures 15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 20 août 2017 à 8h00.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côtes.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Article 3.1p Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE VAUBAN 89
Chez Monsieur B. THOMAS
4, rue Vaulavine
89700 VEZINNES
Tél. 03.86.55.50.17
Port. 06.08.69.23.04

Mail : t.bernard56@aliceadsl.fr

Du 10 juin 2017 au 16 août 2017 à minuit

Les frais de participation sont fixés à 150,00 € (avec publicité) (120,00 € pour les pilotes licenciés de l'Ecurie Vauban et de l'ASA YONNE)

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Article 4.1p voitures admises

Le nombre de voitures admises est fixé à 150.

Double monte : autorisée

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article du règlement standard des Courses de Côte.

Article 4.2p Carburant - Pneumatique - Equipements :

Voir le règlement standard des Courses de Côte

4.2.7 Echappement : toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux

Article 4.3p Numéros de course

Voir le règlement standard des Courses de Côte

Article 4.4p Mesures et dispositifs de sécurité

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côtes

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Article 6.1p Parcours

La Course de Côte de TONNERRE a le parcours suivant :

Départ : TONNERRE sur RD117

Arrivée : RD117 avant le carrefour, avant la Route des Brions

La course se déroulera en 3 montées.

Procédures de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévue à l'article 7 du règlement standard

Pente moyenne : 7 %

Longueur de parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : en convoi par la route de la course

Parc départ : TONNERRE sur la RD 117

Parc arrivée : Ferme de la Chappe

Article 6.2p Route de course

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 6.3p File de départ

Lieu : TONNERRE sur la RD 117

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve

Article 6.4p Signalisation

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 6.5p Parc Concurrents

Le parc concurrents sera situé en face de la Ferme de la Chappe. Les remorques devront être garées au fond du parc

Article 6.6p Parc fermé final

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents est situé sur la route à côté du parc concurrents.

Article 6.7p Tableaux d'affichage officiel

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications : au parc des vérifications

Pendant les essais et la course : au parc départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : au parc fermé d'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs sont opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Article 6.8p Permanence

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra : au chapiteau en face de la Ferme de la Chappe, le 19 août 2017 de 14 heures 30 à 18 heures 30 et le 20 août 2017 de 7 heures 30 à 20 heures

Téléphone permanence : 03.86.55.29.47

Centre de secours le plus proche : Hôpital de TONNERRE : 03.86.54.33.00

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Article 7.1p Essais

Voir règlement standard des Courses de Côte

Article 7.2p Conférence aux pilotes (briefing)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à TONNERRE sur le parc à la rotonde le 20 août 2017 à 12 heures. La présence de tous les pilotes et commissaires y est obligatoire

Article 7.3p Course :

Voir le règlement standard des Courses de Côtes

Procédure de départ : feux tricolores

Article 7.4p Echauffement des pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure)

Voir règlement standard des Courses de Côte

Les classements provisoires seront affichés à la Rotonde, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général
- 1 classement général féminin
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement pour chacune des classes

ARTICLE 10P. PRIX

Les prix en espèces sont cumulables, les coupes non-cumulables

Article 10.2p Prix :

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général

- 1^{er} prix : 220,00 € + 1 coupe
- 2^{ème} prix : 170,00 € + 1 coupe
- 3^{ème} prix : 120,00 € + 1 coupe
- 4^{ème} prix : 90,00 € + 1 coupe

5^{ème} prix : 60,00 € + 1 coupe

6^{ème} prix : 40,00 € + 1 coupe

Classement par classe :

1^{er} prix : 150,00 € + 1 coupe

2^{ème} prix : 80,00 € + 1 coupe

3^{ème} prix : 55,00 € + 1 coupe

4^{ème} prix : 35,00 € + 1 coupe

5^{ème} prix : 25,00 € + 1 coupe

Le 2^{ème} prix sera attribué pour 5 partants minimum

Le 3^{ème} prix sera attribué pour 8 partants minimum

Le 4^{ème} prix sera attribué pour 11 partants minimum

Le 5^{ème} prix sera attribué pour 14 partants minimum

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50 %.

Classement féminin

Un prix de 150,00 € + 1 coupe

Ce prix sera attribué s'il y a au moins 3 partantes, 50 % si moins.

Article 10.3p. Coupes

Deux coupes récompensant les commissaires par tirage au sort.

Article 10.5 p Remise des prix et coupes

Remise des prix le 20 août 2017 à 20 heures à la Rotonde

Article 10.6 p Remise des chèques et palmarès

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leurs prix ainsi que le palmarès lors de la remise des prix le 20 août 2017 à 20 heures à la rotonde